

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT (01-280), LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (RCA19 22012), LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA07 22019) ET LE RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA11 22007) POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT)**

**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance du 25 juin 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **31 juillet 2020**, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049 et de la résolution CA20 220179.

Ce premier projet de règlement vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement, le Règlement sur les tarifs, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et le Règlement sur les certificats d'autorisation afin de répondre aux défis et enjeux de la transition écologique.

**Modifications proposées au Règlement d'urbanisme (01-280) :**

| Objet   | Modifications proposées   | Approbation référendaire                           |
|---|---|--|
| Arbre à moyen déploiement   | Ajout de la définition  | Non  |
| Arbre à grand déploiement   | Ajout de la définition  | Non  |
| Panneau solaire   | Ajout de la définition  | Non  |
| Toit plat   | Ajout de la définition  | Non  |
| Toit à versant  | Ajout de la définition  | Non  |
| Toit végétalisé   | Ajout de la définition  | Non  |
| Obligation d'un toit végétalisé   | Exiger un toit végétalisé pour les grands bâtiments.  | Non  |
| Obligation d'un revêtement avec IRS ≥ 25 pour les toits à versants  | Obligation d'un revêtement avec un indice de réflectance solaire (IRS) pour les toits à versants  | Non  |
| Interdiction de revêtements de toit d'asphalte  | Prohiber les systèmes d'étanchéité multicouches composés de bitume, de feutre bitumé ou de fibre de verre   | Non  |
| Autorisation d'installation de panneau solaire sur les façades  | Permettre l'installation, sur les façades, de panneaux solaires   | Non  |
| Catégorie d'usage H   | Définition de la catégorie d'usage H  | Non  |
| Élimination de l'obligation de fournir un nombre minimal d'unités de stationnement                              | Ne plus exiger un nombre minimal d'unités de stationnement  | Oui<br>Zones visées : ensemble de l'arrondissement |
| Réduction de la largeur minimale des unités de stationnement  | Réduire la largeur minimale des unités de stationnement   | Oui<br>Zones visées : ensemble de l'arrondissement |
| Borne de recharge pour véhicule électrique  | Exiger un nombre minimal de bornes de recharge électrique dans les aires de stationnement   | Oui<br>Zones visées : ensemble de l'arrondissement |
| Augmentation du taux de verdissage dans les aires de stationnement et introduction du concept d'îlot de verdure | Augmenter le taux de verdissage dans les aires de stationnement en aménageant des îlots de verdure  | Oui<br>Zones visées : ensemble de l'arrondissement |
| Aménagement d'un passage piétonnier   | Aménager un passage piétonnier traversant une aire de stationnement   | Oui<br>Zones visées : ensemble de l'arrondissement |
| Obligation d'une couverture arborée dans les aires de stationnement   | Aménager une aire de stationnement avec une couverture d'ombrage minimale   | Oui<br>Zones visées : ensemble de l'arrondissement |
| Taille des arbres et dimension des fosses de plantation   | Exiger une hauteur minimale des arbres lors de la plantation et une distance minimale entre chaque arbre; Exiger des dimensions minimales pour chaque fosse de plantation | Oui<br>Zones visées : ensemble de l'arrondissement |

|   |   |     |
|---|---|-----|
| Dimensions d'une unité de stationnement pour vélo         | Préciser la hauteur d'une unité de stationnement pour vélo stationné en position normale                            | Non |
| Emplacement d'une aire de stationnement pour vélo         | Aménager une aire de stationnement pour vélo à l'extérieur ou à l'intérieur du bâtiment                             | Non |
| Nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo requis | Exiger un nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo pour les aires intérieures de stationnement pour vélos | Non |

**Modification proposée au Règlement sur les tarifs (RCA19 22012) :**

| Objet  | Modification proposée   | Approbation référendaire |
|--|---|--------------------------|
| Stationnement réservé sur rue aux résidents (SRRR) | Augmenter le tarif de base du SRRR et appliquer une tarification selon la cylindrée du véhicule | Non                      |

**Modifications proposées au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) :**

| Objet                                    | Modifications proposées   | Approbation référendaire |
|--|---|--------------------------|
| Aire de bâtiment                         | Ajout de la définition  | Non                      |
| Agrandissement dans les cours arrières   | Assujettir tout agrandissement du bâtiment qui représente 50 % ou plus de l'aire de bâtiment existant et de plus d'un étage                       | Non                      |
| Étude d'ensoleillement                   | Exigence d'une étude d'ensoleillement pour tout projet de construction ou d'agrandissement  | Non                      |
| Escalier extérieur                       | Soumettre le retrait d'un escalier extérieur dans le cadre d'un regroupement de logements   | Non                      |
| Équipements mécaniques – Panneau solaire | Soustraire l'installation d'un panneau solaire des conditions de visibilité d'une voie publique adjacente à l'immeuble sur lequel il est installé | Non                      |

**Modifications proposées au Règlement sur les certificats d'autorisation (RCA11 22007) :**

| Objet   | Modification proposée   | Approbation référendaire |
|---|---|--------------------------|
| Certificat d'autorisation d'aire de stationnement ou d'aire de chargement extérieur | Exiger un plan d'aménagement paysager complet pour une aire de stationnement de 500m <sup>2</sup> et plus | Non                      |

Les modifications touchant le nombre maximal de case de stationnement requis selon l'usage, les dimensions d'une case de stationnement et l'aménagement des aires de stationnement du Règlement d'urbanisme sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte ainsi qu'une présentation expliquant le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [montreal.ca/le-sud-ouest](http://montreal.ca/le-sud-ouest).

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de règlement et du sommaire décisionnel sans frais. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca).

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au **31 juillet 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : [greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca);
- en complétant le formulaire sur le site : [montreal.ca/le-sud-ouest](http://montreal.ca/le-sud-ouest)

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **31 juillet 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 16 juillet 2020

La secrétaire d'arrondissement  
Daphné Claude